



**Annexe technique  
au Document Descriptif de Consultation**

**Réalisation d'une vidéo de valorisation de projets accompagnés  
par l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez**

**Marché à procédure adaptée  
(article L.2123-1 du Code de la commande publique)**

Offre à remettre pour le 22 septembre 2025 – 8h00 (dernier délai).  
par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

**La présente annexe technique comporte 7 pages**

## 1. CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez<sup>1</sup>, le syndicat mixte du Parc naturel régional du Livradois-Forez accompagne depuis 2013 les communes du territoire dans l'élaboration de projets d'urbanisme réglementaire ou opérationnels en matière d'aménagement, de revitalisation des centres-bourgs, de rénovation de bâtiments publics et d'espaces publics. Plus de 500 projets ont ainsi été accompagnés, mobilisant un réseau de partenaires techniques et institutionnels.

Les communes d'Auzon et d'Allègre, engagées dans des démarches ayant valeur d'exemples, bénéficient de cet accompagnement pour des projets structurants qui ont pour objectifs la valorisation du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie des habitants pour répondre à leurs besoins actuels et futurs.

L'objet du présent marché est la **réalisation de vidéos principales et de capsules vidéo** valorisant les projets des communes d'Auzon et d'Allègre, en traitant des démarches conduites, de l'impact des projets et de la dynamique collective portée par l'Atelier d'urbanisme.

## 2. DESCRIPTION DE LA MISSION

### A. Objets des vidéos

La prestation confiée comprend la réalisation pour chacune des deux communes d'une vidéo principale et de plusieurs capsules vidéo.

- **Chacune des 2 vidéos principales** sera d'une durée de **4 minutes maximum** :
  - o cette vidéo présentera les différents projets de la commune qui ont été accompagnés par l'Atelier d'urbanisme ;
  - o elle valorisera la démarche d'accompagnement de l'Atelier d'urbanisme dans les différentes phases du projet : diagnostics, concertation, conception, mise en œuvre.
  - o elle soulignera l'implication des différents intervenants dans les projets de la commune : élus, techniciens, habitants, partenaires.
  - o elle montrera les résultats concrets et mettra en avant l'approche de l'Atelier d'urbanisme pour des projets de communes rurales, la recherche de sobriété/frugalité, la qualité architecturale et paysagère des réalisations, les matériaux locaux utilisés, et la prise en compte de la biodiversité.

L'objectif est de transmettre une dynamique constructive et motivante à destination d'autres collectivités du territoire.

Exploitée par le syndicat mixte du Parc, cette vidéo sera diffusée sur son site internet et sera mise à disposition des partenaires de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, **pour des usages à fins non commerciales**.

- **Les capsules vidéo**, d'une durée de **45 secondes** et composées d'extraits de chacune des deux vidéos principales, se focaliseront sur des projets spécifiques (focus sur un bâtiment, ou un espace public...)

---

<sup>1</sup> <https://www.parc-livradois-forez.org/inventer/urbanisme/atelier-urbanisme/>

Ces capsules vidéo sont destinées à être exploitées sur les réseaux sociaux par le syndicat mixte du Parc et les partenaires de l'Atelier d'urbanisme, **pour des usages à fins non commerciales.**

## **B. Contenu de la vidéo principale pour Auzon**

La vidéo de 4 minutes doit inclure l'ensemble des projets ci-dessous. Chaque capsule vidéo devra valoriser un des projets ci-dessous.

Situé en Haute-Loire, le village d'Auzon est niché sur un piton rocheux dominant la vallée de l'Allier. La commune se distingue par son passé médiéval, son tissu urbain préservé et un cadre naturel exceptionnel. Depuis plusieurs années, la municipalité a entrepris des travaux de requalification d'espaces publics avec l'appui de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez.

### **Projets à valoriser :**

#### **1. Le Chemin de ronde – Atelier des paysages**

Dans la continuité de la démarche de valorisation du patrimoine local, la municipalité a lancé une opération collaborative de restauration des terrasses du chemin de ronde entourant le bourg historique. Cet ambitieux chantier participatif vise à préserver le caractère emblématique des murs en pierre sèche, structure paysagère à préserver du Livradois-Forez. Les murs sont reconstruits selon la technique ancestrale de la pierre sèche : assemblage sans liant, avec des pierres locales, privilégiant la stabilité et la durabilité de la construction. Ces ouvrages offrent de véritables habitats pour la biodiversité (lézards, insectes, végétaux...), contribuant à la richesse écologique du site.

Le projet s'est fait en plusieurs phases :

- Automne 2016 : Plantation collective d'un verger conservatoire de variétés fruitières anciennes sur les terrasses restaurées ; plus de quarante participants locaux et bénévoles ont contribué à la mise en terre d'une vingtaine d'arbres.
- Printemps 2017 : Trois journées de chantier participatif encadrées par des artisans maçons ; près de 30 personnes impliquées chaque jour, originaires de la commune, du territoire avoisinant et d'ailleurs, ont été initiées aux techniques traditionnelles de construction en pierre sèche. À l'issue de ce chantier, plus de 70 mètres linéaires de murs ont été rebâties.

#### **2. Requalification de la Ville Basse : Route du Pré Long et Place de la Barreyre**

Ce projet phare est mené depuis peu par la municipalité ; il vise une transformation complète d'une entrée stratégique du bourg, avec pour objectifs de :

- mettre en valeur l'accès historique au centre-bourg.
- assurer l'accessibilité et le confort des usagers.
- sécuriser les espaces publics (piétons, mobilités douces).
- renforcer l'attractivité commerciale et touristique.

Les aménagements réalisés concernent la création d'un parking perméable, l'aménagement d'une voie douce pour favoriser la mobilité des piétons et des cyclistes, la pose de 2 ponts et une requalification de la place de la Barreyre.

### **Personnes à interviewer :**

- Le maire
- La chargée de mission Paysages du syndicat mixte du Parc
- 2 agents d'entretien de la commune : jardinier et spécialiste pavage
- La chargée de mission Petite Ville de Demain
- Autres partenaires

#### **Cadrage à intégrer :**

- Des vues du village perché d'Auzon (vue du ciel)
- Des vues déambulatoires dans les ruelles, végétalisées, pavées
- Une mise en lumière du savoir-faire artisanal et de la transmission des techniques traditionnelles et de l'intérêt des murets en pierre pour la biodiversité (interview du maire ou d'un membre de l'association de restauration des remparts) ;
- Des vues des aménagements du chemin de ronde, avec intégration de photos du site avant chantier ainsi que d'un time Laps du chantier participatif en fichier MP4. Ces éléments seront fournis par le syndicat mixte du Parc.

### **C. Contenu de la vidéo principale pour Allègre :**

La vidéo doit inclure l'ensemble des projets ci-dessous. Chaque capsule vidéo devra valoriser un des projets ci-dessous.

Le village d'Allègre, située en Haute-Loire, est un bourg pittoresque encadré par deux volcans (le mont Bauray et le mont Bar). Ancienne cité féodale du XIIe siècle, ce bourg est connu pour sa « Potence » (vestige du château), mais aussi pour la « porte de Monsieur » qui donne accès à la splendide place du Marchédial, pour ses « charreyrons », ruelles étroites empruntées autrefois par les porteurs d'eau, ses hôtels particuliers, ...

#### **Projets à valoriser :**

##### **1. La Place du Marchédial**

Située au cœur du bourg, cette place fait l'objet d'un projet de requalification des abords de la fontaine, porté par la municipalité. Cet espace emblématique au patrimoine bâti riche constitue un lieu de rencontre et de convivialité. Afin de valoriser ce patrimoine, (chapelle des Pénitents inscrite Monument Historique, fontaine centrale et nombreux éléments bâtis secondaires), le projet prévoit une réduction progressive des places de stationnement afin d'ouvrir l'espace et renforcer sa dimension paysagère et culturelle.

##### **2. La Maison Coccinelle**

En 2014, une des maisons du second rempart, située rue de Notre Dame de l'Oratoire, est acquise par la municipalité d'Allègre, ainsi qu'un jardin en terrasse située juste en contrebas, qui fait la jonction entre le haut de la ville et l'école primaire.

L'immeuble est construit en pierre de taille et comprend 5 niveaux. Les travaux ont permis de revoir entièrement les usages de ce bâtiment devenu un lieu de vie sociale.

##### **3. Le Belvédère**

Ancien garage, ce petit bâtiment juché sur le second rempart, en surplomb de la vallée, a permis d'ouvrir un beau panorama depuis cet étage du bourg en accès libre.

#### 4. Les immeubles rue ND de l'Oratoire\*

Cet îlot, situé le long d'une des rues principales du centre-bourg d'Allègre, comprend 6 parcelles privées majoritairement bâties. Il est desservi par la rue Notre Dame de l'Oratoire, par le charreyron au sud ainsi que par une voie /placette au nord. Le site présente une forte déclivité entre l'Est et l'Ouest (près de 5 niveaux au total). Il est composé de plusieurs immeubles en état de dégradation avancée dont une tour de l'escalier.

Cet îlot est actuellement en cours d'acquisition par la municipalité. Le projet comprend la réhabilitation de 7 à 8 logements de typologies variées, la création d'un espace extérieur pour chaque logement, la réhabilitation et mise en valeur de la tour, la préservation de l'escalier public et la création de jardin en terrasses.

#### 5. Friche de la Potellerie\*

À l'entrée Sud du bourg d'Allègre, une friche industrielle témoigne de l'ancienne activité de traitement de poteaux en bois. Cette parcelle fait l'objet d'une réflexion portée par la municipalité pour lui donner une nouvelle vocation : l'idée est de proposer de nouveaux usages tout en améliorant la qualité paysagère de cette entrée de village, d'autant plus précieuse pour Allègre, que la commune est labellisée Petite Cité de Caractère et souhaite préserver cette distinction.

Plusieurs études ont déjà été menées sur le site et ont permis de localiser les multiples pollutions présentes. Des démolitions ont eu lieu permettant d'imaginer une reconquête progressive du site : réappropriation de l'espace public par les habitants, implantation de nouvelles habitations ou locaux d'activités, des stationnements, des parcours piétons, une nouvelle perspective sur le bourg ancien,...

#### Personnes à interviewer :

- a. Le Maire
- b. Un architecte/paysagiste conseil du CAUE 43
- c. La chargée de mission « habitat et patrimoines bâtis » du syndicat mixte du Parc
- d. La chargée de mission Petite Ville de Demain
- e. Autres partenaires

#### Cadrage à intégrer :

- Vision globale du bourg (vue du ciel) ;
- Vue globale de la place du Marchédial et détails architecturaux ;
- Vue du jeu de dame au sol, présentation des matériaux du jeu ;
- Vue sur les végétaux, choix des végétaux ;
- Vues intérieures et extérieures du bâtiment La Coccinelle
- Vues intérieures et extérieures des bâtiments ND de l'Oratoire

#### D. Informations complémentaires

- Pour les deux formats de vidéos, un générique de fin inclura les informations suivantes : crédits, réalisation, maître d'ouvrage, les obligations de publicité du/des financeurs (Région Auvergne Rhône Alpes), logos.
- Les reportages intégreront l'identité graphique fournie par le syndicat mixte du Parc.

---

\* : projet encore en cours, même si certains travaux ont déjà été réalisés

- Les vidéos devront être esthétiquement qualitatives. Le style et le ton devront être dynamiques et engagés.
- Les vidéos devront indiquer les lieux de tournages, crédits et sous-titrage.
- L'identification des personnes pour les portraits et lieux seront fournies par le syndicat mixte du Parc.
- Le syndicat mixte du Parc ainsi que ses partenaires pourront être amenés à être sur site lors de certains des tournages
- Canaux de diffusion prévus : site internet et réseaux sociaux du syndicat mixte du Parc (LinkedIn – Facebook – Instagram), sur tablettes/écrans lors de salons et événements. L'intégralité des vidéos seront fournies aux différents formats adéquats en fonction des supports de diffusion.

### 3. PRESTATIONS DEMANDEES ET PLANNING

#### A. Prestations demandées

En lien avec le syndicat mixte du Parc, le prestataire :

- proposera et réalisera les synopsis pour les 2 formats avec prise en compte des remarques du syndicat mixte du Parc lors des différentes phases de réalisation ;
- proposera les illustrations sonores (musiques originales, bruitages, ...) ;
- effectuera le sous-titrage des vidéos ;
- organisera les séances de tournage en fonction de la météo et des disponibilités des différents intervenants ;
- proposera des visionnages partiels en fonction du planning de tournage, afin de valider l'avancement du travail et de son adéquation par rapport au présent cahier des charges.

#### B. Planning et délais d'exécution

Les prestations devront être exécutées et **finalisées au plus tard 1<sup>er</sup> décembre 2025**.

Le vidéaste se chargera de l'organisation des rendez-vous pour les tournages et de la définition du planning.

#### C. Modalités d'échange

Pour mener à bien la mission, il est demandé une collaboration étroite et continue entre l'équipe du prestataire et l'équipe du syndicat mixte du Parc, à tous les stades de la production (écriture, choix des musiques et du son...).

Autant de rencontres que nécessaires sont également à envisager entre le prestataire et le syndicat mixte du Parc lors du tournage et du montage de la vidéo. A ce titre, le syndicat mixte du Parc sera associé à la phase de montage.

Ayant la connaissance du terrain et des acteurs locaux nécessaire pour permettre au prestataire d'obtenir des contacts rapides avec les personnes « ressources », le syndicat mixte du Parc pourra également conseiller le prestataire sur les lieux permettant des prises de vues aisées ou intéressantes.

#### D. Conditions particulières

Le syndicat mixte du Parc souhaite pouvoir réutiliser les rushes tournés lors de la réalisation de portraits et du mini-reportage dans d'autres vidéos si besoin. Il souhaite en obtenir une copie à la fin de la mission sous une forme numérique exploitable sur ses supports. Il sera libre de monter de nouvelles séquences, d'intégrer ces plans à l'intérieur de nouveaux films ou séquences, sous réserve d'indiquer les noms des ayants droits, et ce, **pour des usages à fins non commerciales exclusivement**.

La proposition financière intégrera donc la fourniture sur disque dur des rushes au format de travail et au format de publication. Les rushes devront être classés et indexés à minima. Les rushes non utilisables (image floue, tremblante...) ne devront pas être intégrés.

#### 4. CESSION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le syndicat mixte du Parc naturel régional disposera des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité de la vidéo sans limitation de nombre quel que soit le support envisagé : les supports internet, les vidéo projections et sur écrans, CD ou DVD, en VOD, en TV, etc.

Le syndicat mixte du Parc pourra donc projeter gracieusement le film sous quelque forme que ce soit (conférence, festival, formation, site Internet, Maisons de Parc...) et pourra aussi autoriser toute personne ou organisme à faire de même, **pour des usages à fins non commerciales**.

La durée de cession des droits est la durée légale de protection du droit des auteurs. Dans le cas d'utilisations non prévues, l'accord des différentes parties devra être nécessaire.

Le syndicat mixte du Parc pourra utiliser tout ou partie des vidéos réalisées ou des rushes utilisables, les incorporer dans un autre film, ou les projeter lors d'émissions TV, **pour des usages à fins non commerciales**. Dans ce cadre, le réalisateur s'engage à céder gracieusement ses droits. Il sera alors mentionné dans le générique.

#### 5. DROIT A L'IMAGE

Le prestataire garantira au syndicat mixte du Parc avoir obtenu toutes les autorisations, et droits divers nécessaires au tournage, montage et exploitation du film. Il fournira notamment tous les justificatifs d'accord de droits à l'image des différentes personnes filmées, et ce, pour tous les usages voulus par le Parc naturel régional. De même, il aura obtenu les droits éventuels concernant des lieux, monuments, bâtiments ou sites spécifiques.

#### 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui seraient nécessaires, le titulaire devra faire parvenir une demande à :

Renseignements techniques :

Claire MALLET

Chargé de mission Urbanisme

Tél : 04 73 95 76 15

[c.mallet@parc-livradois-forez.org](mailto:c.mallet@parc-livradois-forez.org)

Renseignements administratifs :

[achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org)